Ariege Le Departement
Communiqué de presse
Le 17/11/2026 18:19

Touyre : Le Département prend acte de la décision de la Cour d'appel de Toulouse

Fin octobre, plusieurs associations environnementales ont déposé des recours en suspension et en annulation contre les décisions prises par le Préfet de l'Ariège, autorisant le Département de l'Ariège à réaliser les travaux d'aménagement d'un adducteur sur la rivière Touyre.

Cet adducteur a pour objectif de sécuriser le remplissage en eau du lac de Montbel, dont la vocation est de soutenir les débits des rivières, grâce à l'eau stockée en provenance du « château d'eau » de l'Ariège.

Ce 16 novembre 2026, le juge des référés de la Cour administrative d'appel de Toulouse a décidé de suspendre l'arrêté autorisant les travaux en cours. Le Conseil départemental de l'Ariège prend acte de cette décision rendue par la justice administrative qui constitue un coup d'arrêt de plusieurs mois à ce projet d'intérêt général majeur.

Au-delà des conséquences matérielles et financières, le Département regrette le retard imposé à un projet qui vise à préserver la ressource en eau au bénéfice de l'ensemble des usagers et des milieux naturels, à l'échelle des bassins de l'Ariège et de la Garonne.

Cette année de sécheresse a été particulièrement éprouvante pour les agriculteurs, pour les milieux et pour la ressource en eau potable. La construction de cet adducteur doit participer à un partage équilibré entre les besoins des habitants, l'agriculture, les activités économiques et la préservation des rivières et des milieux naturels.

Il s'agit avant tout de retenir l'eau quand elle coule en abondance comme ce fut le cas en mars et en avril derniers, pour pouvoir en disposer lorsque le milieu naturel en manque, comme cela s'est produit cet été 2026.

Pour ces raisons, ce projet est logique et légitime. Le Département de l'Ariège, avec tous les partenaires engagés dans cette opération, le soutiendra.

La procédure judiciaire se poursuit : un pourvoi en cassation va être envisagé et la procédure au fond est à venir. Cette décision peut également, au vu des griefs retenus, être l'occasion d'améliorer ce projet. Le Conseil Départemental de l'Ariège entend s'engager dans cette voie. Il sera aux côtés des entreprises, des prestataires et des usagers engagés dans cette opération, qui partagent tous la légitimité de ce projet.

CONTACT

Estelle Tabeaud — Directrice de la Communication
05 61 02 09 77 · etabeaud@ariege.fr